ARTICLE 3

TEXTE DE L'ARTICLE 3

Sont Membres originaires des Nations Unies les Etats qui, ayant participé à la Conférence des Nations Unies pour l'Organisation Internationale à San Francisco ou ayant antérieurement signé la Déclaration des Nations Unies, en date du 1er janvier 1942, signent la présente Charte et la ratifient conformément à l'Article 110.

NOTE

1. Les dispositions de l'Article 3 n'envisagent aucune action de la part des organes des Nations Unies et, dans la pratique suivie par ceux-ci, il ne s'est posé aucune question concernant l'application et l'interprétation de ces dispositions. Le seul cas dans lequel un problème indirectement lié à l'Article 3 ait été évoqué incidemment s'est présenté à propos de l'admission d'un nouveau Membre et il est donc examiné sous l'Article 4. 1/

2. Les Etats dont les noms suivent ont été les signataires originaires de la Déclaration des Nations Unies en date du 1er janvier 1942 :

Australie
Belgique
Canada
Chine
Costa Rica
Cuba
Etats-Unis d'Amérique
Grèce
Guatemala
Haïti
Honduras
Inde
Luxembourg
Nicaragua
Norvège
Nouvelle-Zélande
Panama
Pays-Bas
Pologne
République Dominicaine
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Salvador
Tchécoslovaquie
Union des Républiques socialistes soviétiques
Union Sud-Africaine
Yougoslavie

1/ Voir également le commentaire sur l'Article 4, dans le présent Répertoire.

3. Les Etats dont les noms suivent ont adhéré ultérieurement à la Déclaration :

Arabie saoudite	1er mars 1945	Liban	1er mars 1945
Bolivie	27 avril 1943	Libéria	26 février 1944
Brésil	8 février 1943	Mexique	5 juin 1942
Chili	12 février 1945	Paraguay	12 février 1945
Colombie	22 décembre 1943	Pérou	11 février 1945
Egypte	27 février 1945	Philippines	10 juin 1942
Equateur	7 février 1945	Syrie	1er mars 1945
Ethiopie	28 juin 1942	Turquie	24 février 1945
France	26 décembre 1944	Uruguay	23 février 1945
Irak	16 janvier 1943	Venezuela	16 février 1945
Iran	10 septembre 1943		

4. Les cinquante Etats dont les noms suivent ont participé à la Conférence des Nations Unies sur l'Organisation Internationale :

Arabie saoudite
Argentine 2/
Australie
Belgique
République socialiste soviétique de Biélorussie 2/
Bolivie
Brésil
Canada
Chili
Chine
Colombie
Costa Rica
Cuba
Danemark 2/
Egypte
Equateur
Etats-Unis d'Amérique
Ethiopie
France
Grèce
Guatemala
Haïti
Honduras
Inde
Irak
Iran
Liban
Libéria
Luxembourg
Mexique
Nicaragua
Norvège
Nouvelle-Zélande
Panama
Paraguay
Pays-Bas
Pérou
Philippines
République Dominicaine
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Salvador
Syrie
Tchécoslovaquie
Turquie
République socialiste soviétique d'Ukraine 2/
Union des Républiques socialistes soviétiques
Union Sud-Africaine
Uruguay
Venezuela
Yougoslavie

2/ Invités à participer après que la Conférence se fut réunie à San Francisco en avril 1945.

5. La Charte a été signée, le 26 juin 1945, par les Etats énumérés ci-dessus. On trouvera les détails relatifs à la ratification dans le commentaire du présent Répertoire consacré à l'Article 110. La Pologne, signataire de la Déclaration, n'a pas participé à la Conférence, 3/ mais a signé la Charte, en tant que Membre originaire, le 15 octobre 1945.

3/ Au moment de la convocation de la Conférence, un accord n'était pas encore intervenu sur la reconnaissance d'un Gouvernement polonais par les Gouvernements des Puissances invitantes (Chine, Etats-Unis d'Amérique, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Union des Républiques socialistes soviétiques).